

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-64

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE PAPREC ENERGY FROM WASTE - ECOCOMBUST 2

L'an 2023, le 18 octobre à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 11/10/2023 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Yves-Marie DELANOE À Lydie RETAILLEAU

Katell RABY À Franck CLOUET

Anaïk FOURDILIS À Benoit LONGEON

Etaient excusés :

Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Anaïk FOURDILIS

Etaient absents :

Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Solène LAUNAY

Désignation d'un secrétaire de séance : Guinard MARNE a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Daniel GUILLÉ

VU l'arrêté préfectoral du 21 juillet 1998 autorisant la société EDF à exploiter une unité de production d'électricité à partir de combustible fossile ;

VU le dossier de demande d'autorisation environnementale unique déposé le 3 février 2023 par la société Paprec Energy From Waste en vue de la création d'une usine de fabrication de black pellets (projet ECOCOMBUST 2) sur l'emprise du site EDF de Cordemais ;

VU l'arrêté n°2023/ICPE/301 d'ouverture d'enquête publique pour la société Paprec Energy From Waste à Cordemais du 25 septembre 2023 au 27 octobre 2023 ;

VU l'affichage de l'avis d'enquête publique en mairie de Cordemais ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de formuler son avis ;

EXPOSÉ

Une enquête publique est ouverte du 25 septembre au 27 octobre 2023, suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PAPREC ENERGY FROM WASTE en vue de la création d'une usine de fabrication de black pellets (projet Ecocombust 2) sur l'emprise du site EDF à Cordemais.

L'article 6 de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique prévoit que le conseil municipal de Cordemais donne son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Le dossier est consultable à l'accueil de la mairie de Cordemais et directement sur la plate-forme numérique accessible via : <https://www.registre-numerique.fr/ecocombust-2>.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société Paprec Energy From Waste en vue de réaliser une usine de fabrication de black pellets « ECOCOMBUST 2 ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société Paprec Energy From Waste en vue de réaliser une usine de fabrication de black pellets « ECOCOMBUST 2 » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 18 voix Pour et 03 Abstentions.

Le Maire
Daniel GUILLÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Par délégué du Maire,
le 1^{er} Adjoint
Thierry GADAIS